



F. LAURENT HUISSIER
AU LAUZET B^{ns}-A^{ns}



broché 0.20
liens 0.80
copie 0.40
à la colle 0.28
brevet 2.88
à la colle 1.28
boles 1.20
vazaga 8.00
cure 0.28
poids 2.00
tot. 17.90

L'An mil huit cent quatre vingt sept et le neuf
à la requête de Sieur Barnouin Benoni Négociant
à la fard Cammuni et la Prêide

Laurent Ferdinand, huissier juré le tribunal
Civil de Bessonnade, demeurant au Lauzet, Tarn-et-Garonne

Contre Etienne Barnouin Valentin, jugeant
demeurant et domicilié à Cordeliers, Cammuni et
la Prêide

Le Compromis par Etienne Barnouin Valentin de faire
au Compromis au Lauzet, en son pretore le jeudi
vingt trois courant, à l'heure de midi

Le dit Etienne Barnouin Valentin a payé au
requérant la somme de deux cents francs montant
d'un titre souscrit à la fard le vingt trois

Octobre mil huit cent quatre vingt six
la présente citation n'est pas citation
en Conciliation

Le dit Etienne Barnouin Valentin a payé au
requérant la somme de deux cents francs montant
d'un titre souscrit à la fard le vingt trois

Le dit Etienne Barnouin Valentin a payé au
requérant la somme de deux cents francs montant
d'un titre souscrit à la fard le vingt trois

Le dit Etienne Barnouin Valentin a payé au
requérant la somme de deux cents francs montant
d'un titre souscrit à la fard le vingt trois

Le dit Etienne Barnouin Valentin a payé au
requérant la somme de deux cents francs montant
d'un titre souscrit à la fard le vingt trois

Le dit Etienne Barnouin Valentin a payé au
requérant la somme de deux cents francs montant
d'un titre souscrit à la fard le vingt trois

Le dit Etienne Barnouin Valentin a payé au
requérant la somme de deux cents francs montant
d'un titre souscrit à la fard le vingt trois

Le dit Etienne Barnouin Valentin a payé au
requérant la somme de deux cents francs montant
d'un titre souscrit à la fard le vingt trois